

305

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 305 13 février 1975
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Pierre-Antoine Goy
Michel Rey

Fédéralisme dénaturé

A nouveau on va entendre rimer fédéralisme avec libéralisme. La double campagne contre l'article conjoncturel et contre la loi sur l'aménagement du territoire a débuté.

Dans les deux cas, mêmes opposants : Ligue vaudoise, Arts et métiers, patronat romand, et la frange la plus conservatrice du radicalisme, qui n'a plus rien de commun avec les hommes qui créèrent l'Etat fédéral, si ce n'est l'étiquette sans oublier le Redressement national (action pour la liberté, le fédéralisme et la justice) qui depuis des décennies mène un travail de sape pour que triomphe la liberté du plus fort.

La chanson est connue, elle est toujours populaire : chaque compétence nouvelle attribuée à la Confédération est une violation de la souveraineté cantonale; chaque intervention de l'Etat central dans le domaine économique est une perturbation intolérable de l'économie de marché.

En langage clair, cette opposition — celle du capitalisme immobilier, de la petite industrie et du commerce, de la moyenne bourgeoisie en perte de vitesse — traduit la nostalgie d'un libéralisme de rêve où l'entrepreneur indépendant est le moteur de la vie économique dans un Etat faible et sans moyens. Pour ces milieux le fédéralisme est un prétexte, un argument qui porte parce qu'il touche une corde sensible — et sensibilisée — du citoyen.

Mais qui sont donc ces fédéralistes ? Des fédéralistes négatifs. Du même esprit que ceux qui, lors de la création de la Suisse moderne, se sont empressés de couper les ailes de l'Etat fédéral. Des fédéralistes qui s'accrochent aux symboles désuets et vides de contenu des cantons, « Etats souverains » que charrie encore la Constitution fédérale; pour qui toute activité de Berne est par définition usurpation du pouvoir cantonal.

Des défenseurs de l'autonomie cantonale ? Oui, à condition que cette autonomie signifie inaction, laisser faire. Ces mêmes fédéralistes refusent au pouvoir cantonal, au nom du libéralisme qui

prend alors le relais, les compétences qu'ils n'acceptent pas de déléguer au pouvoir central au nom du fédéralisme. Double jeu. Affaiblir la Confédération pour mieux profiter de la faiblesse des autorités locales, pour mieux jouer de leur division.

Aménagement du territoire. Ces libéraux-là ont permis l'anarchie et la spéculation foncière. Ils brandissent maintenant l'étendard du fédéralisme. Un peu tard. Car si Berne doit intervenir c'est parce que les cantons n'ont pas tous eu la volonté politique d'agir.

Politique économique. Il y a bien longtemps que la Suisse est intégrée économiquement; que les frontières cantonales n'ont plus aucune signification dans ce domaine. L'argument fédéraliste dans ce cas camoufle tout simplement la volonté de priver le pouvoir politique d'un instrument de régulation — bien trop limité d'ailleurs — de la vie économique.

Finances publiques. Il faudra bien en parler un jour. Parce que dans ce secteur aussi les farouches défenseurs des cantons sont surtout les porteparole des plus privilégiés.

Ce vieux débat sur la répartition des compétences entre cantons et Confédération doit maintenant prendre fin. Il ne conduit à rien. Berne finit toujours par obtenir le pouvoir de légiférer là où elle seule peut agir. Mais la plupart du temps avec beaucoup de retard et à coup de solutions provisoires.

Le fédéralisme actuellement ne peut être que collaboration, participation aux décisions collectives. Il n'a de valeur que si chaque entité — Confédération, cantons et communes — agit dans la sphère où elle est compétente, c'est-à-dire où elle a les moyens et la volonté de son action. Il n'y a pas là crime contre le fédéralisme.

Le constituant avait prévu un organe pour cette collaboration : le Conseil des Etats. Il est douteux qu'il remplisse encore sa fonction. Trop souvent, il n'est que l'arène où s'expriment les libéraux honteux qui se drapent dans le manteau du fédéralisme. Bas les masques.

Des victimes de la circulation qui n'impressionnent pas le TCS

Début janvier, la police genevoise annonçait qu'en 1974 la route avait fait vingt-trois victimes de plus que l'année précédente, et était donc la cause directe de soixante-deux morts.

Et un journaliste de s'interroger sur les moyens d'échapper à cette hécatombe. Sans trouver de solution en fin de compte...

Cette solution, elle est à portée de main, pourtant : le 3 mars prochain les citoyens de Genève accepteront ou refuseront le développement de leurs transports en commun. Si la diminution du nombre des victimes de la circulation n'est pas l'objectif premier du projet, elle n'en serait pas moins une de ses conséquences les plus immédiates (voir entrefilet ci-contre).

L'affaire débute il y a trois ans, lorsqu'en plein été 1971, l'Institut de la vie lance son initiative pour la réorganisation et le développement des transports en commun. Ce mouvement veut ainsi mettre fin à une situation inique dans les grandes villes de notre pays : la dégradation constante et accélérée d'un service public vital, dégradation dont les conséquences sont la défiguration d'une ville engorgée de voitures, et le gaspillage des fonds publics et privés.

A l'origine de cette situation, la priorité accordée aux véhicules privés par le gouvernement genevois pendant plusieurs décennies. Et il faut noter ici l'action menée par le conseiller d'Etat radical Henri Schmitt qui, responsable de la circulation à Genève entre 1965 et 1973, s'entêta à rechercher ses appuis électoraux auprès du TCS, délaissant par là-même les citoyens soucieux du développement harmonieux de la ville et du canton. C'est

ainsi qu'il acheva le démantèlement du réseau des trams, subordonna le tracé des lignes à la circulation automobile, et donna son accord, pour quelques rares lignes nouvelles, à des tracés sinueux couvrant plusieurs quartiers. Résultat : un trafic toujours plus lent, incommode, et une stagnation, voire une diminution du nombre des usagers.

L'Institut de la vie propose donc une politique radicalement opposée, qui va de la priorité aux transports en commun à leur gratuité, en passant par l'amélioration des conditions de travail des agents de la CGTE (Compagnie genevoise des tramways électriques), la transformation de la dite

FATALITÉ ET LOBBY

Chaque siècle a la fatalité qu'il mérite. Le nôtre a l'automobile : les cadavres, les blessés qu'elle fabrique le long des routes sont considérés comme les victimes du destin, au même titre que les malades du cancer. Cela arrange bien le lobby de la voiture (constructeurs, vendeurs, TCS, ACS) et lui permet de laisser dans l'ombre des chiffres accusateurs : la voiture privée tue, « dans le meilleur des cas », cent fois plus que le train et les transports en commun par kilomètre/passager parcouru. Quant à l'avion, il se situe entre les deux : dix fois plus meurtrier que le train, il l'est donc dix fois moins que la voiture. Fatalité, quand tu nous tiens...

compagnie en un service public (avec accent mis sur la qualité et la quantité de ses prestations).

C'est mettre le bâton dans la fourmilière.

La percée d'amateurs sur la scène politique n'est pas du goût de tous les professionnels; et d'emblée on a fait donner la grosse artillerie. C'est l'obstacle dressé par le gouvernement sur la forme : « Votre initiative n'est pas constitutionnelle ! » (idée sous-jacente : la direction imprimée par les partis traditionnels est seule démocratique au vrai sens du terme).

Par « malchance », l'expert consulté est le libéral neuchâtelois Aubert; en huit lignes, ce spécialiste conclut que l'initiative est recevable, étant donné la « nature démocratique des institutions genevoises ».

Rassuré sur le plan juridique, le Grand Conseil met pourtant trois ans pour formuler un projet d'article constitutionnel et de loi reprenant cinq des six points de l'initiative (la gratuité, elle, fait l'objet d'une motion au Conseil d'Etat pour qu'il étudie les conséquences d'une telle mesure).

La bataille genevoise du 3 mars ne sera pas facile : l'état actuel d'abandon des transports publics permet difficilement à ceux qui ne les utilisent pas d'imaginer qu'améliorés, ils pourraient demain devenir acceptables, sinon attirants, pour la majorité de la population.

Nourrir la hargne des automobilistes

Un exemple : la réservation de couloirs prioritaires, parce qu'elle n'a été accompagnée d'aucune autre amélioration susceptible de convaincre une clientèle nouvelle, a surtout nourri la hargne des automobilistes. C'est là-dessus que tablent les deux principaux adversaires de l'initiative, le TCS et le parti radical, deux organisations qui à Genève sont très liées (le parti libéral, s'il refuse le projet de loi, accepte l'article constitutionnel). Les uns et les autres invoquent les « dangers de la priorité à accorder en toutes circonstances aux transports publics ». Cette priorité n'est pas chose nouvelle : pendant des années, elle a orné les discours des responsables politiques genevois et ces fleurs de rhétorique dispensaient leurs auteurs du moindre effort de concrétisation dans ce domaine. La priorité aux transports privés, elle, pendant ce temps, se passait de grandes déclarations, mais se développait à coups de millions, obtenus qui au chapitre de l'infrastructure routière, qui à celui des parkings souterrains (celui de l'hôpital coûtera trente millions).

On peut aujourd'hui évaluer le coût de cette hypocrisie dont la toile de fond a été la collusion cons-

tante de la majorité du gouvernement avec le TCS, hypocrisie qui devient inadmissible lorsque s'imposent les statistiques des victimes de la circulation.

Ce n'est pas sans mérite que la gauche appuie le projet. Chacun connaît le rôle compensateur que joue l'automobile dans le monde d'aujourd'hui : l'homme du XXe siècle, et en particulier celui des milieux populaires en est souvent réduit à retrouver un semblant de liberté et de puissance le pied sur la pédale des gaz.

L'appui démocrate-chrétien à l'initiative est, lui, intéressant à deux titres : c'est à un des membres du PDC, le conseiller d'Etat Fontanet qu'est dévolu actuellement la responsabilité des transports publics genevois, et ses prises de position, son activité passée, le mettent au bénéfice d'un préjugé favorable. Ce « oui » est en outre un point de rupture supplémentaire avec l'autre parti gouvernemental, le parti radical qui, tout à son électoralisme primaire, veut ignorer les enjeux véritables d'un développement approprié des transports publics.

Rendre effective la priorité aux transports publics, c'est non seulement redonner aux citadins un espace qui tend à se raréfier, c'est aussi redonner de l'oxygène à une économie qu'asphyxient le gaspillage et le coût de l'énergie.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Tout va bien

« Par conséquent, ceux qui ont avancé que tout est bien ont dit une sottise; il fallait dire que tout est au mieux. » Ainsi parle l'illustre Pangloss, professeur de métaphysico-théologo-cosmologologie.

En particulier, en ce qui concerne notre bien-aimé pays, et plus en particulier encore, en ce qui touche au problème de l'objection de conscience

et du service civil, vu l'initiative dite de « Münchenstein », dont tout laisse à penser qu'elle sera repoussée avant l'an 2000 (le temps de s'apercevoir pour les partisans et les adversaires qu'elle ne répond pas aux vœux des premiers — un service *international* non contrôlé par l'armée — et ne résout pas le problème des seconds, qui ont affaire de plus en plus à une majorité d'objecteurs « politiques » non couverts par l'initiative) il n'est pas exagéré de dire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

Pendant, les condamnations d'objecteurs continuent d'aller bon train, et les peines exécutées souvent aux Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO, alias Bochuz), c'est-à-dire dans une prison prévue pour des délits de droit commun. Avec toutes les conséquences prévisibles et d'ailleurs prévues.

Soit le condamné (cf. également DP 297), condamné à quatre mois et demi d'emprisonnement, la libération conditionnelle (d'ordinaire automatique en cas de « bonne conduite ») devant lui permettre de sortir après trois mois de détention, soit en novembre 1974.

Notons en passant que la clause de la libération conditionnelle n'a guère de sens ici, puisque celle-ci intervient lorsque l'autorité a la certitude qu'il n'y aura pas récidive, le condamné s'étant « amendé », mais que dans le cas d'un objecteur de conscience, dans la mesure même où il est sincère, il y aura certainement récidive — ce qui démontre que la loi est à la lettre inapplicable.

Entre-temps, au mois d'octobre 1974, X fait usage de son droit de plainte, garanti par l'article 145 des EPO, contre un gardien qui voulait l'obliger, sous menace du cachot, à effectuer un travail dangereux (ramassage de pommes de terre tombées sur une voie de chemin de fer sur laquelle avaient lieu des manœuvres, ce qui avait failli provoquer un accident quelques jours plus tôt). Non seulement sa plainte est jugée « non fondée », voire « abusive », mais X reçoit une admonestation.

Fin octobre, sa demande de libération conditionnelle est refusée — aucun rapport, bien entendu,

si l'on en croit l'autorité, entre cet incident et le refus, qui serait dû au fait que X ne fait preuve d'aucune bonne volonté dans son travail, se montre distrait et « sans initiative » (sic) (préavis du directeur des EPO, lequel semble pourtant avoir admis lors d'une rencontre avec deux membres du Comité de soutien du MSCC (refus collectif de servir) que ce préavis avait été établi entre autres sur des « préjugés subjectifs de certains gardiens » à l'endroit de X)... Ce qui montre ce qu'il faut penser des plaintes acheminées par la voie de service et des « droits » des détenus. Etc.

X reste donc en prison jusqu'à la fin de décembre. CQFD.

J. C.

De l'apartheid aux saisonniers

« La dure règle de l'apartheid décrète que les familles doivent rester dans leurs réserves pendant que les hommes vont travailler en ville ».

Ces lignes, tirées du « Rand Daily Mail » de Johannesburg. Situation déplorable, dira-t-on ! Maintenant, un petit jeu. Remplaçons « apartheid » par « statut des saisonniers », « réserves » par « pays », et enfin « ville » par « étranger ». N'est-ce pas un exact reflet de la situation faite à certaine catégorie de travailleurs étrangers dans notre pays ?

Et voilà la conclusion du quotidien de Johannesburg cité plus haut :

« Ainsi les maris sont séparés de leurs épouses et de leurs enfants pendant de longues périodes, ce qui engendre des souffrances sans fin et conduit à des problèmes sociaux... Cette situation abominable ne devrait pas être tolérée une minute par une société ayant, ne serait-ce que les plus infimes prétentions de civilisation ».

Un autre commentaire est-il nécessaire ?

Ces géants qui profitent de la « crise »

Dans le bâtiment, la crise n'est pas perdue pour tout le monde : les entreprises générales — celles qui prennent en charge le processus de production du début à la fin de la construction — profitent des difficultés actuelles de ce secteur économique pour asseoir leurs positions en balayant du marché des petites et moyennes entreprises; et il est à prévoir que lorsque la situation sera « normalisée », elles seront aussi les premières à profiter à plein de la relance des affaires.

Nous analysons cette évolution dans ces colonnes (DP 302) en soulignant qu'accessoirement elle renforce la mainmise de la Suisse alémanique sur l'économie romande et tessinoise.

Dans le bâtiment, l'affirmation des firmes dominantes est récente; mais elle va s'accroissant en particulier grâce à l'importance des relations bancaires que ces géants entretiennent habilement depuis quelques années.

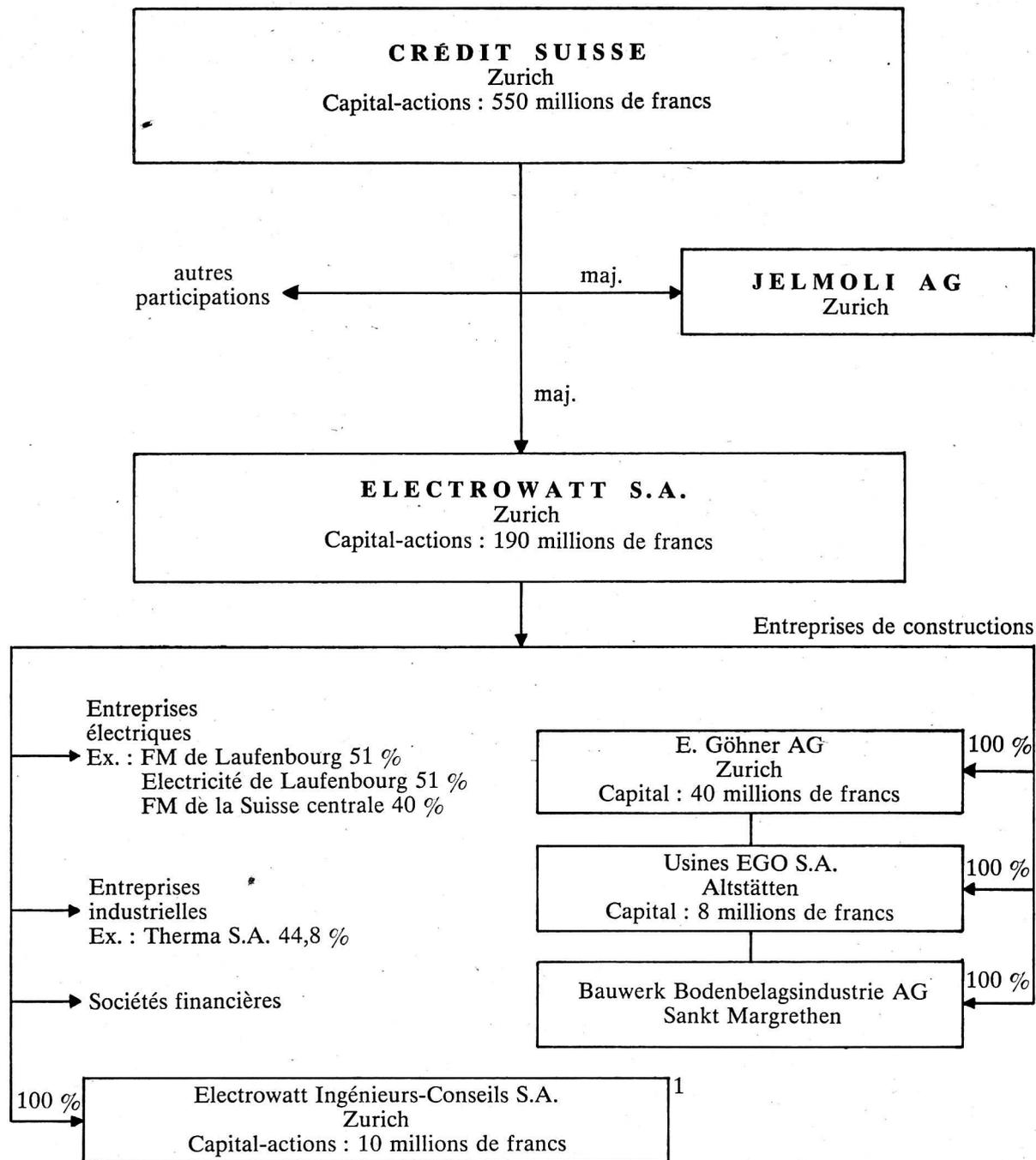
Ces liens ne sont pas simples, ni faciles à mettre en évidence; la « crise » pourtant, par les multiples concentrations, fusions et associations qu'elle provoque, permet au moins d'y voir plus clair.

A titre d'exemple, et pour préciser le diagnostic que nous risquons, voyons de plus près les accointances de Göhner AG (la troisième entreprise de construction de Suisse, rappelons-le) et de Mobag. Illustration ci-contre, rapide descriptif ci-dessous.

ELECTROWATT, S.A., ZURICH

Cette entreprise, fondée en 1895 sous le nom de « Banque pour entreprises électriques » (Elektrobank) adopta en 1946 la raison sociale actuelle. Elle est en Suisse, la plus grande société de financement et d'investissement de l'industrie électrique (valeur boursière des titres et des participations en 1974 : env. 1 milliard de francs).

● SUITE COLONNE 6



ALUMINIUM SUISSE S.A.
Chippis-Zurich
Capital-actions : 500 millions de francs

mines de bauxite
usines d'alumine
usines d'électrolyse
fabriques d'électrodes, etc.
Division Chimie :
Lonza S.A.

Banque « proche »
Crédit Suisse
Zurich

min.
8 1/3 %

Banque « proche »
Union de Banque Suisse

38,5 %

MOTOR-COLUMBUS S.A.
Baden
Capital-actions : 130 millions de francs

Secteur entreprises
d'électricité

Secteur sociétés
financières
dont « Financière
touristique S.A. »
Baden

Secteur immobilier
et de promotion
de centres de tourisme
(San Bernardino,
Locarno, Obersaxen,
Espagne)

17,5 % Voyages Kuoni S.A.
Zurich

Secteur assistance
technique et
construction

Motor-Columbus
Ingénieurs-Conseils S.A.
Baden

100 %

Bureau d'ingénieurs
Holinger S.A.
Liestal

80 %

MOBAG
Entreprise générale de construction

60 %

40 %

Walter Haefner Holding
(« AMAG »)

Les actifs se répartissent essentiellement entre la Suisse (64 %) et l'Allemagne (26 %) pays avec lequel elle est en étroit contact depuis sa naissance. Le Crédit Suisse qui avait déjà patronné sa fondation détient maintenant la majorité des actions. Pendant la dernière décennie, Electrowatt a diversifié ses activités en développant son département technique (Electrowatt Ingénieurs-Conseils S.A. — mille collaborateurs) et le secteur lié de la construction proprement dite en absorbant le groupe E. Göhner.

ALUMINIUM SUISSE S.A., CHIPPIS/ZURICH

Fondée en 1886-1888 avec des capitaux allemands et suisses pour exploiter un brevet français, Alusuisse a su, au travers d'une histoire mouvementée (voir DP Nos 137, 138, 139) et malgré un formidable accroissement de la production mondiale, rester dans le groupe de tête des grands producteurs de métal léger. Son champ d'activité qui s'étend au monde entier va de l'extraction de la bauxite à la vente des produits finis en passant par tous les stades de la transformation.

En décembre 1973, Alusuisse a pris le contrôle de Lonza S.A. et lui a confié son secteur chimie (chiffre d'affaires 1974 env. 800 millions de francs).

En 1971-1974 Alusuisse a restructuré et renforcé sa position aux Etats-Unis où sa filiale CONALCO se place au quatrième rang des producteurs d'aluminium brut. Avec Lonza et Conalco le chiffre d'affaires consolidé devrait légèrement dépasser 5 milliards de francs en 1974.

¹ Cette société est spécialisée dans l'étude et la construction de centrales électriques, notamment de centrales nucléaires (Leibstadt, Kaiseraugst, Gösgen), dans l'établissement de projets d'autoroutes (tunnel du Saint-Gothard, du Seelisberg, de la Clusette, etc.), de routes, d'oléoducs, de gazoducs, d'installations d'irrigation en Suisse et à l'étranger.

● SUITE ET FIN AU VERSO

Ces géants qui profitent de la « crise » (suite)

MOTOR-COLUMBUS S.A., BADEN

Cette société est née de la fusion, intervenue en 1923 de « Motor AG für angewandte Elektrizität » fondée en 1895 par W. Boveri comme société de financement de Brown, Boveri et Cie et de « Columbus AG für elektrische Unternehmungen » fondée en 1913, autre entreprise de financement et de participations. Ses intérêts sont concentrés surtout en Suisse (93 %), en Argentine et au Pérou. Elle détient un important portefeuille d'actions d'entreprises électriques, de sociétés industrielles et financières.

Depuis quelques années elle a développé son bureau d'ingénieurs, le secteur de la construction (participation majoritaire à Mobag) et immobilier (promotion de résidences de vacances en Suisse et en Espagne).

Enfin dès 1974, Motor-Columbus a été techniquement intégré dans le groupe Alusuisse dont elle dirige les activités d'ingénieurs, d'assistance technique, de gérance d'immeubles, d'entreprise générale et toute la politique énergétique à l'échelle mondiale.

Merci !

Merci à tous les abonnés qui ont renouvelé leur confiance à « Domaine Public » pour une année encore !

Nous serons en mesure dans quelques semaines de publier dans ces colonnes un bilan détaillé des réabonnements et de l'état des finances du journal.

P.S. — Si le journal ne vous parvenait pas régulièrement, n'hésitez pas à le faire savoir à l'administration (C.p. 1047, 1002 Lausanne) : des exemplaires de chaque numéro sont conservés dans nos locaux.

Les régions de montagne attendent toujours

C'est déjà une évidence : les cantons et régions économiquement faibles de Suisse vont payer un lourd tribut à la récession économique actuelle. Celle-ci va accentuer les inégalités économiques régionales en Suisse. Quelques lignes pour aller plus loin !

La récession se traduit pour l'instant essentiellement par des fermetures de succursales et d'ateliers de sous-traitance. Or la présence de ces établissements industriels est relativement plus importante dans les cantons économiquement faibles. A cette faiblesse s'en ajoute une deuxième : le poids des branches industrielles très vulnérables (horlogerie) ou peu dynamiques (textiles, chaussures); ce sont des victimes toutes désignées du ralentissement économique. Autre faiblesse : la diversification insuffisante de l'économie de ces cantons.

Alors si les licenciements doivent prendre de l'importance (l'exportation du chômage par l'intermédiaire des travailleurs étrangers a bientôt ses limites), il est à craindre que la main-d'œuvre suisse ne se dirige, faute d'emplois, vers les grands centres industriels de Suisse, où les branches dynamiques connaissent un développement plus que réjouissant.

Il est facile d'imaginer les conséquences de ce phénomène : un accroissement des inégalités intercantionales, les cantons pauvres perdant leur substance humaine et économique au profit des cantons plus favorisés.

La situation économique actuelle montre bien les limites et les dangers de la politique de promotion économique des cantons pauvres. Cette politique s'est pratiquée à l'aide de moyens d'incitations : exonérations fiscales, terrains cédés gratuitement, aide financière temporaire, etc. D'une efficacité déjà limitée en période d'expansion, ces moyens sont inappropriés dans la conjoncture actuelle.

D'autre part, les cantons pauvres ont accueilli sur leur territoire maints établissements industriels, dont les centres de décision sont à l'extérieur. Or

aujourd'hui, la formule devient plus fréquente : ... par suite de mesures de rationalisation, la Direction générale de la Maison-mère se voit contrainte de fermer l'atelier et de concentrer l'activité au siège central... c'est-à-dire généralement dans la zone riche du pays. Belle formule, mais qui n'est que riche de sens pour les cantons pauvres et pour les travailleurs. Et dans le climat de la croissance zéro, il n'y aura guère de nouvelles entreprises à attirer.

Dans un tel contexte, une véritable politique économique régionale, concernant toutes les régions et toutes les activités économiques du pays, est plus que jamais nécessaire. Utopie politique ? peut-être, mais les faits aidant...

A propos, une première ébauche de politique économique régionale a été mise sur pied avec l'adoption par les Chambres fédérales le 28 juin 1974 de la loi fédérale sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne. L'entrée en vigueur était prévue pour le début de cette année, pour autant que le Conseil fédéral en décide ainsi car c'est de sa compétence. Aujourd'hui encore, les régions de montagne attendent.

Le mauvais exemple des commissaires du Conseil national

La difficulté avec laquelle la commission du Conseil national vient de se déterminer une nouvelle fois pour la solution dite du délai en matière d'interruption de grossesse (onze voix contre onze, avec intervention de la voix présidentielle pour confirmer un choix qui avait déjà été fait le 14 janvier à Zurich) laisse à penser que le Conseil fédéral pourrait présenter un contre-projet qui non seulement préserverait le statu quo, mais permettrait un retour en arrière dans ce domaine fort controversé.

Dans un article de la Revue suisse de médecine, « Praxis » (No 48, 1423-1429/1974) les Drs P.-A. Gloor et F. Lasagni, plaidant pour l'initiative pour la décriminalisation de l'avortement, en viennent à décrire les conséquences qu'aurait une telle démarche du Conseil fédéral, si elle recevait l'approbation du peuple et des cantons :

« 1. Liquidation de la pratique des six cantons libéraux (BE, BS, GE, NE, VD, ZH), avec pour conséquence une diminution très considérable des interruptions de grossesse dans notre pays.

« 2. Risque de fuite des Suissesses en difficulté à l'étranger; cette fuite semble avoir déjà commencé, en direction de l'Angleterre et de la Yougoslavie.

« 3. Risque d'augmentation des avortements criminels.

« 4. Nous serions enfin « débarrassés » des étrangères qui sont venues en Suisse trouver aide et secours dans des conditions difficiles, au cours des trente dernières années.

« 5. Risque de démission d'experts; certains n'accepteront probablement pas de travailler dans les conditions prévues par les projets rétrogrades du Département de justice et police.

« 6. Poursuite de l'éducation sexuelle scolaire, et de la propagande pour le planning familial, dans des conditions difficiles et dans une atmosphère ambiguë.

« 7. Le corps médical suisse n'aura plus qu'à attendre, mal armé, le coup suivant : l'apparition sur le marché d'un contraceptif qui soit en même temps un abortif précoce non toxique — un dérivé du groupe des prostaglandines, ou une autre découverte des biochimistes. A ce moment, nous aurons la mise hors circuit de toute prescription légale, mais probablement, de tout conseil médical. Ceci signifierait le règlement de la question des grossesses non désirées dans les pires conditions; nous ne pensons pas que le contact médecin-malade, ni l'équilibre psychosexuel des couples, pourrait y gagner (...) ».

Des travailleurs en grève dans le monde entier

1973 : 112 millions de journées de travail perdues en raison de conflits de travail. C'est la conclusion d'une enquête du BIT dans une soixantaine de pays, ceux dans lesquels des statistiques ou des renseignements précis ont pu être recueillis.

Des chiffres qu'il est peut-être opportun de rappeler au moment où la « crise » est déjà une réalité pour de nombreux travailleurs et où le monde du travail cherche à se mobiliser pour tenter d'élaborer une doctrine commune face au resserrement du pouvoir d'achat et à la diminution du nombre des postes de travail (en 1972, le chiffre correspondant était de 118 millions, soit un total encore plus impressionnant).

On admet que 22 millions de travailleurs à peu près ont été impliqués dans ces conflits (soit une augmentation de près de 4 millions par rapport à 1972).

Des détails ? Plus de 6 millions de travailleurs ont participé à des grèves en Italie, et ce total a dé-

passé deux millions en France, en Inde, aux Etats-Unis et au Japon, alors qu'il se stabilisait entre un demi-million et un million et demi au Chili, en Australie, en Finlande et en Grande-Bretagne.

Les conflits ont fait perdre plus de deux millions de journées de travail à chacun des pays suivants : Grande-Bretagne, Japon, France, Danemark, Finlande, Chili, Australie et Canada (plus de la moitié de ces jours perdus en 1973 l'ont été aux Etats-Unis, en Inde et en Italie).

Le tableau ci-dessous donne le nombre de journées de travail perdues par milliers de travailleurs employés dans les industries extractives, dans les industries de transformation, de la construction et des transports et des communications; pour que ces chiffres soient vraiment significatifs et se prêtent à une réelle comparaison internationale, il faudrait évidemment comparer le nombre de grévistes au nombre de travailleurs susceptibles de se mettre en grève; à titre d'indication, donc :

Pays	1970	1971	1972	1973
Allemagne (République fédérale)	10	330	—	40
Australie	1040	1300	840	1030
Belgique	830	720	180	500
Canada	2190	800	1420	1650
Etats-Unis d'Amérique	2210	1580	870	*
Finlande	270	3300	530	2510
France	180	430	300	330
Grande-Bretagne	740	1190	2160	570
Inde	1440	1020	1300	*
Irlande	490	670	600	420
Italie	1730	1060	1680	2280
Japon	200	310	270	210
Norvège	70	10	—	10
Nouvelle-Zélande	470	370	320	560
Pays-Bas	140	50	70	330

* Chiffre pas encore disponible.

POINT DE VUE

Note de service

Supposons que vous êtes journaliste à la Radio-TV romande. Et que vous voulez aller demander, en passant et parce qu'une manifestation le justifie, l'avis du professeur Rossel sur la politique énergétique officielle.

Oh! c'est une supposition très osée. C'est même une supposition qui s'écroule tout de suite.

Simplement parce qu'il n'est pas permis d'aller tendre un micro à M. Rossel sans que soit interviewé, en même temps, un partisan de la politique officielle.

Il paraît que M. Rossel dit trop de vilains mots. Et qu'il est donc nécessaire que quelqu'un de très distingué lui donne la réplique et serve de chien de garde.

C'est comme ça. C'est le résultat d'un coup de téléphone.

En somme, une interview, pour passer sur les ondes, devrait ressembler à ceci :

— M. Rossel, que pensez-vous des centrales nucléaires ?

— Je suis d'avis qu'elles sont inutiles et dang...

— ... Merci Monsieur Rossel!... Monsieur Strässler (Direktor der Oerlikon-Bührle Holding AG, vice-président de l'ASPEA) que pensez-vous des centrales nucléaires ?

— Ach Gott! das ist doch wirklich fantastisch! der Herr Rossel hat ja gar nichts verstanden. Die Atomkraftwerke sind doch sauber, sicher, absolut indispensabel! Und, über alles, die sind ja so umweltfreundlich! Wissen Sie, die Natur ist schön und in der Natur gibt es viele kleine Vögel! Alle Leute, in der Atomindustrie, lieben die Natur und die kleine Vögel! Ja, ich muss sagen, dass wir haben alles kalkuliert, alles!

Wir haben Tausende von Experten, sehr gute Experte, wissen Sie! Wer gegen die Atomindustrie ist, ist ein sehr schlechter Schweizer! Ja! ein schlechter Schweizer!...

— Merci, Monsieur Strässler! Et voici, chers auditeurs, l'avis d'une personne tout à fait neutre, celui de M. Sam Huguenin, yodleur communal à la Brévine. Monsieur Huguenin que pensez-vous des centrales nucléaires ?

— Ben qué, nom d' diou, j'en sais droit rien! Voyez, ici, on peut toujours s' débrouiller avec les tourbières...

....

L'objectivité consiste à ne pas faire monter le taux d'adrénaline dans le sang des députés de la majorité qui vont discuter du nouvel article constitutionnel sur la radio et la télévision.

Et comme dit Sam : « La trouille, ça s' commande pas... ».

Gil Stauffer

LA SEMAINE A LA TV ALÉMANIQUE

Deux émissions nationales

Abandonnons la presse cette semaine pour signaler deux émissions régulières de la télévision suisse alémanique qui ont beaucoup de succès. Avec la nouvelle grille des programmes l'émission « Kassensturz », que l'on pourrait traduire par « contrôle de caisse », passe un lundi sur deux (la prochaine fois le 17) de 20 h. 20 à 20 h. 50.

Le sous-titre : une émission sur la consommation, l'argent et le travail.

Les quatre sujets du 3 février : un test sur la compétence et l'honnêteté des antiquaires, une information objective sur la valeur et le coût des abonnements à un jeu de recettes de cuisine sur cartes, le point sur la situation économique de l'industrie textile et une interview du nouveau M. Prix, Léon Schlumpf avec des exemples critiques sur la liquidation de quelques plaintes.

Le test sur les antiquaires : une channe d'étain, valant 2000 francs environ, a été offerte à des an-

tiquaires de Zurich, de Berne et de Bâle. Les offres d'achat ont varié de moins de cent francs à près de 1000 francs. Une partie des antiquaires soumis au test ont fait preuve d'une incompétence absolue.

Les recettes sur cartes : le coût du jeu complet proposé par le Cookery Card Clubs a été calculé : Il s'agit d'une somme de 250 francs en chiffre rond et, pour ce prix, on peut acheter de nombreux livres de cuisine contenant près de dix mille recettes, c'est-à-dire beaucoup plus que celles imprimées sur cartes.

Le textile subit des revers du fait du cours trop élevé du franc suisse. Trois entreprises interrogées ont expliqué leurs soucis.

M. Prix, quant à lui, estime que ses vingt et un collaborateurs ne sont pas assez nombreux; il a même reçu le reporter de la TV dans la salle de conférence de son office car il n'a pas de bureau personnel.

La presse s'intéresse à cette émission et les avis sont partagés. L'Union suisse des arts et métiers

a déjà manifesté son mécontentement, mais un nombre toujours plus élevé de spectateurs suivent l'émission et en parlent ensuite.

L'autre émission que nous tenons à signaler encore brièvement est hebdomadaire. Elle passe dans la soirée du vendredi sous le sigle « CH ». C'est un magazine national. Le 7 février, quatre sujets : une enquête en Valais sur la fermeture des usines Bally, un commentaire du message complémentaire du Conseil fédéral sur la coopération technique, une interview du conseiller national socialiste Richard Muller (membre du Conseil d'administration des PTT) sur la nomination de M. Guido Nobel à la fonction de directeur général des PTT et, pour terminer, un bilan rapide après la fermeture temporaire de la raffinerie de pétrole de Cressier.

De même que des Suisses alémaniques suivent les émissions de « Table ouverte » et « Temps présent », il serait peut-être indiqué en Suisse romande d'étudier les programmes de la télévision alémanique.